

N° : 500-06-000943-189

HÉLÈNE BÉDARD et  
JOSIE-ANNE HUARD

demandereses

c.

INNOVATION TOOTELO INC.

défenderesse

---

---

**DEMANDE DE PERMISSION DE MODIFIER LA DEMANDE D'AUTORISATION  
D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE ET DE CHANGER DE REPRÉSENTANTE**

---

**AU SOUTIEN DE SA DEMANDE, LA DEMANDERESSE EXPOSE :**

1. Premièrement, la modification remplace la demanderesse Hélène Bédard par la demanderesse Josie-Anne Huard.
2. En effet, pour des raisons de santé, la demanderesse Hélène Bédard désire se désister de son rôle de représentante dans la présente action collective.
3. Elle a fait part de cette volonté à ses avocats le 21 octobre 2020.
4. La nouvelle demanderesse, Josie-Anne Huard, s'est manifestée auprès des procureurs du groupe le 21 septembre 2018, soit le lendemain du dépôt de la demande.
5. Elle a à ce moment-là communiqué les reçus et confirmations qui composent désormais la pièce **P-19A**.
6. Lorsqu'elle a été mise au courant du désir de madame Bédard de se désister, elle a rapidement accepté de la remplacer et a tout aussi rapidement procédé aux démarches pour ce faire, soit la signature du mandat de représentation et des documents du Fonds d'aide aux actions collectives.
7. Elle a également procédé rapidement à l'envoi d'une demande auprès de la Régie de l'assurance maladie afin d'apporter une preuve supplémentaire (demande qui constitue désormais la pièce **P-20A**).

8. Madame Huard est en mesure d'assurer une représentation adéquate des membres du groupe en ce qu'elle possède une motivation de s'impliquer en plus d'avoir déboursé une somme d'argent à Bonjour-Santé pour obtenir trois consultations médicales urgentes pour son fils mineur, lesquels actes assurés ont été payés par la Régie de l'assurance maladie du Québec, le tout tel que plus amplement décrit dans la demande d'autorisation.
9. Deuxièmement, sans changer la teneur de l'action collective, l'amendement décrit certains ajouts récents que la défenderesse a apportés à son offre de services et qui sont visés par la présente action collective.
10. Ces ajouts sont visibles à la pièce **P-2A**.
11. Troisièmement, l'amendement précise la définition du groupe, sans en changer l'étendue.
12. Ainsi, la nouvelle définition précise que les *personnes morales* sont comprises dans la notion de *personnes*.
13. Cette précision est devenue souhaitable en raison de la nouvelle offre d'abonnement corporatif qui a été ajoutée depuis le dépôt de l'action collective.
14. Cette nouvelle offre est décrite aux paragraphes et elle appert de la pièce **P-2A**.
15. Finalement, outre quelques corrections et modifications de style mineures, la demanderesse a modifié la rédaction des questions communes, sans en changer la nature, et ajouté une question sur le recouvrement collectif.
16. Les amendements sont dans l'intérêt de la justice et de celui des membres du groupe.

**PAR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :**

**ACCORDER** la présente Demande de permission d'amender la demande d'autorisation d'exercer une action collective et de changer de représentante;

**LE TOUT SANS FRAIS** sauf en cas de contestations.

Montréal, ce 30 octobre 2020

Montréal, ce 30 octobre 2020



**GRENIER VERBAUWHEDE AVOCATS INC.**  
Procureurs des demanderesse



**TRUDEL JOHNSTON & LESPÉRANCE**  
Procureurs des demanderesse

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

(Actions collectives)  
COUR SUPÉRIEURE

N° : 500-06-000943-189

HÉLÈNE BÉDARD et  
JOSIE-ANNE HUARD

demandereses

c.

INNOVATION TOOTELO INC.

défenderesse

---

**DÉCLARATION SOUS SERMENT**

---

Je, soussigné, Bruno Grenier, ayant mon domicile professionnel au 5215, rue Berri, bureau 102, dans la ville de Montréal, district judiciaire de Montréal, province de Québec H2J 2S4, étant dûment assermenté, déclare ce qui suit :

1. Je suis l'un des procureurs des demandereses;
2. Je déclare que tous les renseignements fournis dans cette demande sont exacts.

Montréal, ce 30 octobre 2020

  
BRUNO GRENIER

Déclaré sous serment devant moi,  
ce 30 octobre 2020 à St-Jean-sur-Richelieu



Commissaire à l'assermentation



No.: 500-06-000943-189

---

COUR SUPÉRIEURE

(Actions collectives)

DISTRICT DE MONTRÉAL

---

**HÉLÈNE BÉDARD**

-et-

**JOSIE-ANNE HUARD**

**Demandereses**

c.

**INNOVATION TOOTELO INC.**

**Défenderesse**

Notre dossier: 1434-1

BT 1415

---

**DEMANDE DE PERMISSION DE MODIFIER LA  
DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER  
UNE ACTION COLLECTIVE ET DE CHANGER  
DE REPRÉSENTANTE**

---

**ORIGINAL**

---

Avocats: Me Mathieu Charest-Beaudry  
Me Lex Gill

**TRUDEL JOHNSTON & LESPÉRANCE, S.E.N.C.**

750, Côte de la Place d'Armes, bureau 90

Montréal (Québec) H2Y 2X8

Tél. : 514 871-8385

Fax : 514 871-8800

[mathieu@tjl.quebec](mailto:mathieu@tjl.quebec)

[lex@tjl.quebec](mailto:lex@tjl.quebec)